



DI de Nouvelle-Aquitaine

Déclaration préalable au CTSD du 19 octobre 2021

Monsieur le Président,

Nous subissons avec les agents les effets néfastes de contre-réformes qui sont la conséquence de décisions politiques.

Vous n'en êtes pas à l'origine même si parfois elles vous simplifient la vie comme c'est le cas avec la disparition des prérogatives des CHSCT en cas de restructurations.

Elles peuvent aussi compliquer les affaires de l'administration : nous pensons aux disparitions des CAPL qui entraînent la multiplication des recours juridiques déposées par des agents lésés par des décisions arbitraires.

Un retour de bâton qui était prévisible et qui en dit long sur l'inconséquence du pouvoir politique actuel.

Sur d'autres sujets, en revanche, vous disposez de marges de manœuvre pour limiter la casse sociale et préserver la santé des personnels.

Nous pensons aux réorganisations liées au transfert de fiscalité.

Vous n'avez pas entendu les propositions des agents du bureau de Bassens faite dans cette instance qui vous demandaient de recréer un pôle Contributions Indirectes dans ce bureau, demande justifiée par des raisons de proximité pour assurer les contrôles. Cette proposition aurait permis de maintenir de l'emploi sur place et d'éviter des problèmes de santé pour les agents, problèmes qui malheureusement commencent à apparaître.

Au passage, on attend toujours les données concernant les contrôles sur les anciennes zones de compétence du centre de viticulture de Bordeaux et du pôle CI de Bassens que nous avons demandées lors du CTSD du 3 juin dernier.

Vous n'avez pas répondu, non plus, à notre proposition de rajouter à la liste des résidences douanières des services qui sont en souffrance de par un manque persistant de personnels ou dont les missions nécessitent des augmentations d'effectifs : PAE de Bordeaux (nous y reviendrons), SRE, CRPC et tous les services où les agents se plaignent de charges de travail trop importantes comme dans les centres de viticulture par exemple.

Non seulement, vous n'entendez pas mais parfois vous créez aussi les complications lorsque vous ne répondez pas aux préconisations du médecin du travail pour un agent vulnérable, quand vous laissez un courrier des représentants des personnels sur le sujet lettre morte, lorsque vous transmettez beaucoup trop tard les fiches de signalement au CHSCT, quand vous répondez au mal être des agents par des 882 ou encore quand vous maintenez les ratio de seconde parties de nuit sans justification opérationnelle.

Nous n'oublions pas non plus dans ce triste inventaire les agents du CCPD de Canfranc ou de l'échelon motards de Pau que vous plongez dans l'angoisse d'un devenir professionnel incertain en dehors de toute consigne nationale qui dicterait ces fermetures.

Décidément, il y a dans cette DI des situations de tensions et de mal être qui pourraient être évitées par un management raisonnable.

Mais il y a longtemps que la raison ne commande plus dans cette direction.